



VersaillesGrandParc
communauté de communes

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 05 décembre 2007

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE

Sont présents :

M. Claude VUILLIET, M. Daniel MERTIAN de MULLER (pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER),
M. Jean-Jacques LASSERRE (pouvoir de M. Jean-Claude BOSONNET), Mme Monique LE SAINT,
M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER,
M. Olivier LEBRUN, Mme Michèle BROSSARD, M. Serge CHARPENTIER, M. Gérard REILLON,
Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Jacques DEMBREVILLE, M. Bertrand DEVIENNE,
M. Philippe LEQUAIN, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain Michel LAMBERT, M. Gérard DALLIOUX
(pouvoir de M. Edmond GRONDIN), M. Robert DUCHATEL (représentant de M. Hervé HOCQUARD),
M. Alain-Louis MIE (représentant de M. Alain RUBY), M. Claude BANCILHON (pouvoir de
M. Thierry LEGIRET),
M. Alain FONTAINE (à partir de la délibération n° 2007.12.09), M. Gérard MEZZADRI,
M. Jean Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

Absents excusés :

M. Hervé HOCQUARD, représenté par M. Robert DUCHATEL,
M. Alain RUBY, représenté par M. Alain-Louis MIE,
M. Georges DUTRUC-ROSSET,
M. Jean-Marc LE RUDULIER, pouvoir à M. Daniel MERTIAN de MULLER,
M. Jean-Claude BOSONNET, pouvoir à M. Jean-Jacques LASSERRE,
M. Edmond GRONDIN, pouvoir à M. Gérard DALLIOUX,
M. Thierry LEGIRET, pouvoir à M. Claude BANCILHON,

Secrétaire de séance : M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 28 novembre 2007

Date d'affichage de la convocation : 28 novembre 2007

Nombre de conseillers en exercice : 33

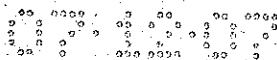
Nombre de membres présents : 32

N° de l'ordre du jour :

2007.12.11 : Tarif 2008 de la fourrière animale intercommunale

M. Jean-Jacques LASSERRE, rapporteur donne lecture de la délibération.

Dans l'attente de la construction d'une nouvelle fourrière animale intercommunale sur le terrain situé rue Maryse Bastié à Buc, les services de la ville de Versailles assurent, pour le compte de Versailles Grand Parc, l'accueil des animaux errants, capturés et transportés sur



ce site. Ils assurent ensuite leur transfert vers la société spécialisée de fourrière animale : la SACPA.

Il convient de définir, pour les cas exceptionnels où le propriétaire de l'animal se manifesterait avant le transfert vers la SACPA, les tarifs correspondant à la prise en charge de l'animal et aux éventuels frais de vétérinaire, qui seront facturés au propriétaire.

Les tarifs proposés sont calculés à partir des prix actuellement pratiqués, augmentés de 3% par an, soit pour l'année 2008 :

- prise en charge d'un animal : 51.8 €
- frais vétérinaires (soins et/ou tatouage et/ou vaccination) : frais réels

Après avoir entendu le rapporteur,

Le conseil communautaire,

- 1) fixe les tarifs 2008 de prise en charge d'un animal comme suit :
 - a. prise en charge d'un animal : 51.8 €/animal
 - b. frais vétérinaires (soins et/ou tatouage et/ou vaccination) : frais réels,
- 2) fixe une augmentation annuelle des tarifs de 3% ,
- 3) dit que les recettes sont inscrites au budget de la communauté de communes Versailles Grand Parc à l'article n°70688 «autres prestations de services».


Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 32

Suffrages exprimés : 32 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,



Pascal Guéant
Directeur général des services

000 000 0000 0000 0000 00
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
000 000 000 000 000 000 00
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

00 0000 0 00 00 0000
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
00 0 0 000 000 000 00
00 0 0 000 000 000 00